


 Groupe scolaire LES ANGELOTS Tél : 44 25 09 06 www.groupescolairelesangelots.com @ : pincipale@groupescolairelesangelots.com	 Etablissement LIBERTE Tél : 44 98 01 80 www.libertebko.org @ : directeur@libertebko.org	 Ecole LES LUTINS Tél : 82 69 14 43, 20 24 17 06 @ : lutinssotuba@gmail.com	 LES ECRIVAINS Tél : 70 98 60 36 @ : contact@lesecrivains.fr
--	--	---	--

CAMPAGNE UNIQUE DE PREINSCRIPTION EN CLASSE ELEMENTAIRE 2023-2024

Cette campagne concerne toutes les **premières demandes d'inscription en école élémentaire** dans l'un des quatre établissements homologués par le ministère français de l'Education nationale au Mali : Les Angelots, Liberté, Les Lutins et Les Ecrivains.

**L'inscription d'un enfant issu d'une école non-homologuée sera conditionnée au test de positionnement.
 Ce dispositif s'applique à toutes les classes, du CP au CM2.**

Votre enfant est né en :	En septembre 2023, il aura l'âge légal pour entrer en classe de * :
2017	Cours Préparatoire (CP)
2016	Cours Elémentaire 1^{ère} année (CE1)
2015	Cours Elémentaire 2^{ème} année (CE2)
2014	Cours Moyen 1^{ère} année (CM1)
2013	Cours Moyen 2^{ème} année (CM2)

**sous réserve de la décision favorable de passage dans la classe supérieure par le conseil des maîtres au cours du 3^{ème} trimestre de l'année 2022-2023.*

Un système unifié de préinscription est mis en place à l'Ambassade de France au Mali **lors d'une seule campagne** selon le calendrier suivant :

Ouverture à l'unique campagne de préinscriptions	Lundi 24 avril 2023
Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers	Mercredi 31 mai 2023
Inscription au test de positionnement obligatoire pour les enfants issus d'un établissement non-homologué : <ul style="list-style-type: none"> • Les candidats seront contactés directement par les établissements d'affectation peu après la commission d'affectation. 	31/05 au 02 juin 2023
Commission d'affectation	Mercredi 07 juin 2023
Affichage des résultats dans chacun des établissements	Vendredi 09 juin 2023

Les résultats des affectations seront également disponibles auprès des secrétariats des quatre établissements scolaires.

Les propositions d'affectation se feront dans la limite des places disponibles. Elles devront être validées par une inscription définitive dans les écoles d'affectation avant le 30 juin 2023.

POUR VOUS INSCRIRE :

Le formulaire est disponible au téléchargement sur les sites des établissements scolaires, sur le site de l'Ambassade de France (<https://ml.ambafrance.org/-Actualites>) ainsi qu'aux secrétariats des établissements scolaires.

1. Remplissez le formulaire de préinscription et joignez-y :

- un justificatif de nationalité de l'enfant concerné,
- un extrait d'acte de naissance,
- un certificat de scolarité attestant de la classe qui sera suivie en 2023-2024.

2. Adressez le dossier complet (formulaire de préinscription, justificatif de nationalité, extrait d'acte de naissance et certificat de scolarité) soit par :

- **par mail**, à l'adresse suivante : massa.sidibe@diplomatie.gouv.fr .Un accusé de réception électronique vous sera aussitôt délivré.
- **Soit en version papier. Vous pouvez déposer le dossier complet** (formulaire de préinscription, justificatif de nationalité, extrait d'acte de naissance et certificat de scolarité) à la **loge d'accueil de l'Ambassade de France, à l'attention de M. Massa SIDIBE**, assistant de Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle.



Attention, tout dossier incomplet ou déposé directement dans les écoles sera rejeté.

Cas particulier des demandes tardives exceptionnelles

Sont considérées comme demandes exceptionnelles les motifs suivants :

- Arrivée sur le territoire malien après le 31 mai 2023.
- Affectation tardives.

Les demandes parvenant **après le 31 mai 2023** seront traitées par l'ambassade de France qui se déroulera selon le calendrier suivant :

Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers	Mardi 22 août 2023
Traitement	Lundi 28 août 2023
Affichage des résultats dans chacun des établissements	Mardi 29 août 2023

Les résultats des affectations seront également disponibles auprès des secrétariats des 4 établissements scolaires.



Dans ce cas particulier de demande tardive, l'inscription définitive ne sera validée qu'après constatation des effectifs dans les écoles à la date du 8 septembre 2023. Les modalités du test seront communiquées début septembre. La décision finale d'admission sera prise au plus tard le 14 septembre 2023.